

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Brouillon d'un rêve d'écriture

Aide à l'écriture d'une œuvre littéraire

Objet >

Depuis 2006, la Scam attribue des bourses à des auteurs (membres ou non de la Scam) destinées à encourager l'édition d'une œuvre littéraire francophone transposant ou prolongeant une œuvre audiovisuelle ou radiophonique de son répertoire, ou témoignant d'un parcours d'écrivain. Le jury est composé des auteurs membres de la commission de l'écrit. Le montant de chacune des bourses accordées est de 6.000 euros maximum.

Conditions de participation >

Le dossier de candidature doit comporter (en un seul exemplaire) :

- Le tapuscrit d'une œuvre transposant ou prolongeant une œuvre initialement réalisée pour le cinéma, la radio ou la télévision et appartenant au répertoire documentaire de la Scam (*l'auteur littéraire peut être ou non l'auteur de l'œuvre préexistante*), ou témoignant d'un parcours d'écrivain.
- Une lettre de candidature à l'attention des membres du jury
- Un curriculum vitae professionnel, comportant éventuellement une bibliographie
- Un résumé du projet en une page maximum.
- Les coordonnées (postales, téléphoniques, électroniques) en page de couverture.
- Le cas échéant, une copie de l'accord des ayants droit de l'œuvre préexistante, et un DVD ou CD de l'œuvre concernée.
- Une lettre d'intérêt ou de promesse d'un contrat d'une société d'édition
- Tous autres éléments utiles liés au projet, ainsi que les soutiens déjà obtenus.
- Un exemplaire du projet aidé est conservé par la Scam.
- L'auteur lauréat d'une bourse s'engage, dans la mesure du possible, à faire participer la Scam à l'élaboration du contrat d'édition, sur les bases de son contrat de référence. Il s'engage également à faire mentionner la Scam et son logo sur la couverture de l'œuvre aidée. Les auteurs ayant déjà obtenu une bourse de la Scam ne sont admis à concourir qu'après avoir achevé le projet encouragé. Les lauréats seront appelés à transmettre à la Scam, dans l'année qui suit, l'état d'avancement de leur projet.

Calendrier >

Les projets doivent être adressés au plus tard le 31 décembre de chaque année, à :

Scam, Commission de l'écrit
Bourses Brouillon d'un rêve d'écriture,
à l'attention de Jean-Pierre Mast
5, avenue Vélasquez - 75008 Paris

- Les résultats sont communiqués par courrier et les noms des lauréats publiés sur www.scam.fr
- Les lauréats sont invités à rencontrer les membres du jury au siège de la Scam.

Contacts >

Jean-Pierre Mast : 01 56 69 58 40 - jean-pierre.mast@scam.fr
Michèle Méharbi : 01 56 69 58 06 - michele.meharbi@scam.fr